

**COMPARAISON DES REVENUS REQUIS  
AVEC LES REVENUS DES VENTES  
DÉCOULANT DES TARIFS EN VIGUEUR**



1 Le tableau suivant présente, pour l'année historique 2008, pour l'année de base 2009  
2 ainsi que pour l'année témoin projetée 2010, une comparaison des revenus requis avec  
3 les revenus des ventes découlant des tarifs en vigueur avant les hausses tarifaires. À  
4 noter que ces données sont établies sur la base d'une année civile, soit du 1<sup>er</sup> janvier  
5 au 31 décembre, et non sur la base de l'année tarifaire du Distributeur, soit du 1<sup>er</sup> avril  
6 au 31 mars. Ces données ne prennent pas en compte les revenus autres que les  
7 ventes d'électricité de 199,9 M\$, 206,5 M\$ et 203,7 M\$ respectivement pour les trois  
8 années (voir pièce HQD-9, document 2). Pour l'année témoin projetée 2010, le revenu  
9 requis tel que présenté exclut également l'ajustement pour la provision réglementaire  
10 relative à 2009 de -36,4 M\$ (voir pièce HQD-1, Document 1).

**COMPARAISON DES REVENUS REQUIS ET DES REVENUS DES VENTES  
DÉCOULANT DES TARIFS EN VIGUEUR  
(en millions de dollars)**

		<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>		
		Année historique	Année de base	Année témoin
		2008	2009	2010
(A)	<b>Réseau relié</b>			
	Ventes (GWh)	169 974	163 593	165 884
	Revenus des ventes	10 294,4	10 091,6	10 103,7
	Revenu requis	10 366,7	10 078,7	10 103,1
	Déficit	(72,3)	12,9	0,5
(B)	<b>Réseaux autonomes</b>			
	Ventes (GWh)	345	361	369
	Revenus des ventes	27,3	28,9	30,1
	Revenu requis	195,2	202,7	216,8
	Déficit	(167,9)	(173,9)	(186,8)
(C) = (A+B)	<b>Réseaux de distribution</b>			
	Ventes (GWh)	170 319	163 954	166 253
	Revenus des ventes	10 321,7	10 120,4	10 133,7
	Revenu requis	10 561,9	10 281,4	10 320,0
	Déficit	<b>(240,2)</b>	<b>(161,0)</b>	<b>(186,3)</b>